

RÉVISION ALLÉGÉE N°4 DU PLUI de la CC Terres de Bresse

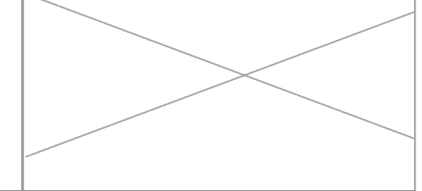
Document d'étude

2 – Plan de zonage



PLUI approuvé le 30 mai 2024

Révision N°4 prescrite par délibération du CM en date du 25 septembre 2025



Échelle : 1 / 6 000

Légende

Zones Urbaines et A Urbaniser

- UA - Zone urbaine dense de centre-bourg
- UB - Zone urbaine moyennement dense à dominante d'habitat
- UBnd - Zone urbaine non densifiable à dominante d'habitat
- UHp - Zone urbaine de hameaux principaux
- UE - Zone urbaine à vocation d'équipements
- UL - Zone urbaine à vocation de loisirs
- UEf - Zone urbanisable sous réserve de remise en état du site
- UX - Zone urbaine à vocation d'activités
- UXc - Zone urbaine à vocation d'activités commerciales
- AU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat non ouverte
- AUX - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- 2AUX - Zone non ouverte à l'urbanisation à vocation d'activités
- 2AUXc - Zone non ouverte à l'urbanisation à vocation d'activités commerciales

Zones Agricoles

- A - Zone agricole
- AS - Zone agricole stricte
- Ax - Zone agricole destinée aux activités commerciales et artisanales existantes
- Alc - Zone agricole destinée à la création des activités de loisirs

Zones Naturelles

- N - Zone naturelle
- NS - Zone naturelle stricte
- Nx - Zone naturelle destinée aux activités commerciales et artisanales existantes
- Nxc - Zone naturelle destinée à la création des activités commerciales et artisanales
- NI - Zone naturelle destinée aux activités de loisirs
- Ngv - Zone naturelle destinée aux gens du voyage
- Nlc - Zone naturelle destinée à la création des activités de loisirs
- Nfen - Zone naturelle destinée à la fréquentation des espaces naturels

Jouvençon

La Chapelle Thècle

Brienne

Romenay

Ratenelle

Outils du PLU

- Emplacement Réserve
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU
- Élément repéré au titre du L.151-23 du CU
- Élément repéré au titre du L.151-19 du CU
- Linéaire commercial à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Secteur d'OAP

Plan de Prévention du Risque Inondation

- Zone rouge - Zone d'aléa fort en espace peu ou pas urbanisé
- Zone violette - Zone d'aléa fort en espace urbanisé
- Zone bleue - Zone d'aléa modéré en espace urbanisé

Informations

- Mares
- Zones humides repérées dans le cadre de l'élaboration du PLUI
- Milieux humides issues de la base SIGOGNE
- Cours d'eau
- Canalisation de gaz et d'hydrocarbures
- Infrastructure routière de classement sonore

